

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 septembre 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

Lettres identiques datées du 28 septembre 2011, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je m'adresse à vous à un moment historique pour la Palestine et la cause légitime de son peuple, défendue depuis maintes années déjà. Le Conseil de sécurité est actuellement saisi de la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies que lui a présentée le Président Mahmoud Abbas le 23 septembre 2011.

La demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies a été suivie d'une déclaration historique du Président Abbas devant l'Assemblée générale, dans laquelle il a exprimé la douleur et la souffrance profondes du peuple palestinien, exilé et dépossédé depuis plus de 63 ans et subissant depuis plus de 44 ans l'occupation militaire étrangère d'Israël, qui continue de l'opprimer et de coloniser ses terres. Il a toutefois également exprimé tous les espoirs du peuple palestinien de voir l'exercice effectif de ses droits inaliénables, notamment le droit à disposer de lui-même et le droit de retour, devenir réalité et ses aspirations nationales légitimes à l'instauration de la justice et de la paix dans un État palestinien indépendant et souverain, ayant Jérusalem-Est pour capitale, où il pourrait vivre librement et dignement, et qui serait sur un pied d'égalité avec les autres États de la communauté des nations.

Le Président Abbas a en outre réaffirmé que les dirigeants palestiniens étaient prêts à participer sérieusement à une action politique et diplomatique pacifique en vue d'un règlement prévoyant deux États sur la base des frontières d'avant 1967, notamment en reprenant sur toutes les questions relatives au règlement final des négociations crédibles, menées de bonne foi et fondées clairement sur les principes essentiels du processus de paix au Moyen-Orient, qui sont établis de longue date, à savoir ceux qui sont énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, notamment le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor.



Des responsables politiques du monde entier ont exprimé leur soutien aux efforts accomplis par les dirigeants palestiniens en ce moment crucial et affirmé à maintes reprises devant l'auguste instance qu'est l'Assemblée générale leur appui en faveur du droit du peuple palestinien à disposer de lui-même et d'un État palestinien établi sur la base des frontières d'avant 1967. Il convient de souligner à cet égard que la très grande majorité des dirigeants ont réaffirmé que la campagne de colonisation menée actuellement par Israël dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, était illégale et totalement contraire à l'esprit et à l'objectif du processus de paix, représentait le principal obstacle à un règlement fondé sur la coexistence de deux États et constituait une action unilatérale provocatrice qui devait prendre fin immédiatement et totalement.

Malheureusement, Israël continue de négliger et de minimiser les appels de la communauté internationale, de mépriser et de violer le droit international humanitaire et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, et de ne faire aucun cas du vent de renouveau qui souffle sur la région et le monde, préférant s'entêter à mener une campagne de colonisation illégale et destructrice et à entraver les efforts de toutes les parties prenantes pour sauver le processus de paix et reprendre les négociations en vue d'un règlement prévoyant deux États.

Israël, Puissance occupante, refuse d'interrompre ses activités de colonisation et, de fait, a même intensifié récemment ses activités illégales, et la terreur et la violence que les colons font subir au peuple palestinien vont s'aggravant. Une nouvelle déclaration provocatrice en faveur de l'extension des colonies a été prononcée hier, quelques jours seulement après la déclaration que le Quatuor avait faite en vue de relancer les négociations, y rappelant notamment ses déclarations précédentes et les fondements d'un règlement global du conflit arabo-israélien, et priant les parties de respecter les obligations qui leur incombent au titre de la Feuille de route, qui demande clairement à Israël de geler toutes ses activités de peuplement.

Nous condamnons fermement la décision prise par le Gouvernement israélien d'approuver la construction de 1 100 autres unités dans la colonie illégale de « Giló », sur des terres palestiniennes confisquées situées dans la ville de Beit Jala, près de Bethléem. De telles actions de la part de la Puissance occupante témoignent de son intransigeance et de son mépris absolu pour le droit international, les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, les accords conclus, les obligations internationales et la volonté de la communauté internationale. Israël ne cesse de montrer par le geste et la parole qu'il n'a ni la capacité ni la volonté d'abandonner ses visées expansionnistes et annexionnistes pour s'engager réellement sur la voie de la paix.

Il faut également dûment prendre en compte la nécessité de protéger la population civile palestinienne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Les civils palestiniens, enfants compris, continuent de subir de violences physiques et des actes de harcèlement et d'intimidation de la part de colons israéliens armés. Les colons continuent également de lancer de violentes attaques contre les biens palestiniens; ils ont encore notamment vandalisé une mosquée près de Naplouse et détruit une fois de plus des terres agricoles et des vergers. Rien qu'au cours du mois dernier, plus de 173 attaques ont été consignées et plus de 1 660 arbres ont été déracinés et détruits, portant gravement atteinte à la vie de Palestiniens et aux moyens de subsistance de nombreuses familles

palestiniennes. Le vendredi 23 septembre, un Palestinien âgé de 33 ans, Issam Kamal Odeh, a été tué par les forces d'occupation israéliennes au cours d'affrontements provoqués par les colons, qui avaient une fois de plus attaqué le village de Qusra, près de Naplouse.

Les colons israéliens de la Cisjordanie mènent eux aussi une abominable campagne de provocation à l'endroit du peuple palestinien. On a appris que, le 25 septembre, des colons israéliens avaient affiché, sur la route principale reliant Al-Khalil (Hébron) à Jérusalem-Est occupée, ainsi qu'en d'autres endroits, des slogans antiarabes tels que « Ceci est la terre d'Israël » et « Nous massacrerons les Arabes ». Dans ce contexte, les menaces incessantes de violences et de destructions encore plus graves que les colons israéliens dirigent contre le peuple palestinien représentent un réel danger, qui aggravera l'instabilité de la situation sur le terrain et rend nécessaire une réparation immédiate de la part de la Puissance occupante, qui doit être tenue pleinement responsable des actes de ses colons, qu'elle protège et auxquels elle permet de perpétrer des actes de violence.

Étant donné le moment choisi pour la mettre en œuvre et l'audace dont elle témoigne, il n'est guère possible de voir dans la récente extension des colonies de peuplement, ainsi que dans l'intensification de la terreur que les colons israéliens font régner, autre chose que la réponse de la Puissance occupante aux efforts visant à relancer le processus de paix qui sont faits sur le plan international, notamment par le Quatuor. Nous exhortons la communauté internationale à prendre position pour la paix et à signifier très clairement à Israël, Puissance occupante, que sa campagne de colonisation est illégale et non reconnue et doit être complètement interrompue, étant donné qu'elle est totalement incompatible avec un règlement prévoyant deux États et qu'elle rende une telle solution impossible. Il est grand temps pour la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, de faire répondre Israël de tous ces actes déplorables qu'il commet au mépris du droit et des efforts qu'il ne cesse de déployer pour faire obstacle à l'instauration de la paix et de la sécurité dans notre région, objectif que nous nous efforçons tous d'atteindre sans relâche.

La présente lettre fait suite aux 403 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 26 août 2011 (A/ES-10/531-S/2011/541), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyadh **Mansour**